

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2017

P. J. : 2 projets de délibération

I - INTRODUCTION

Créé en 2013, le budget annexe pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration permet de centraliser, en termes budgétaires, la politique menée par la Ville pour l'amélioration et le renforcement du traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la Commune, et d'évaluer le coût des services rendus aux usagers pour ce service public industriel et commercial (SPIC).

Le compte administratif du budget annexe de la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2017 présente un résultat définitif excédentaire de 96.038.408 F, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat d'exploitation	197 647 588
2	Résultat d'investissement	-13 755 541
3	Résultat de clôture 2017 (= 1 + 2)	183 892 047
4	Restes à réaliser exploitation	-256 633
5	Restes à réaliser investissement	- 87 597 006
6	Résultat définitif 2017 (= 3+4+5)	96 038 408

Ce compte administratif du budget annexe de la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2017, comme récapitulé dans le tableau suivant :

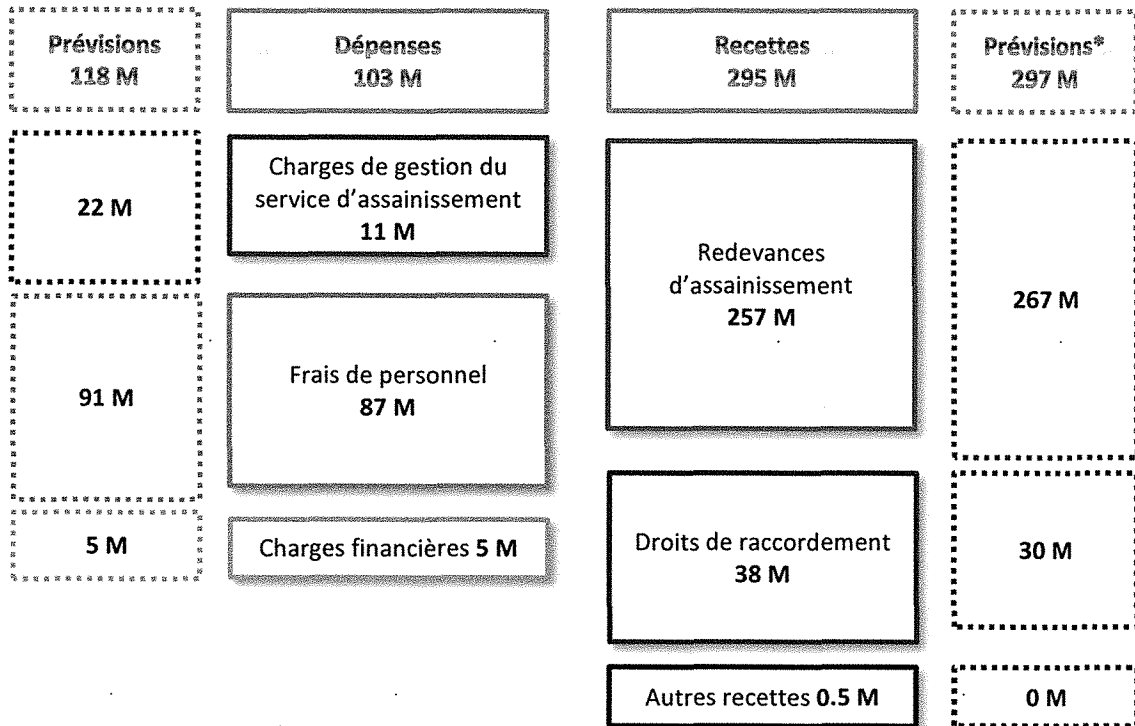
I – Budget annexe assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	30 610 579	0	-44 366 120	-13 755 541
Exploitation	199 956 892	168 324 394	166 015 090	197 647 588
TOTAL I	230 567 471	168 324 394	121 648 970	183 892 047

Dans le présent rapport, seules seront exposées les dépenses et les recettes réelles par section. En effet, les opérations d'ordre, sans incidence sur la trésorerie communale et s'analysant comme des écritures comptables non représentatives de l'activité de la Commune, ne feront pas l'objet d'un commentaire détaillé mais d'une présentation synthétique dans la cinquième partie du rapport.

De même, les résultats reportés de fonctionnement et d'investissement, comptabilisés quant à eux en opérations réelles, ne seront pas commentés.

II - SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation pour la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration (STEP) s'est opérée comme suit (en millions) :



*hors résultat reporté 2016

A - LES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
118.054.000	86,96 %	102.405.461	86,74 %	256.633

Les dépenses réelles d'exploitation mandatées à hauteur de 102.405.461 F, soit 86,74 % des prévisions budgétaires, se répartissent comme suit :

- Charges d'exploitation : 10.925.036 F
 - ✓ frais d'entretien des ouvrages et réseaux : 654.890 F
 - ✓ fournitures d'entretien et frais divers : 2.607.183 F
 - ✓ analyse et études : 3.873.063 F
 - ✓ frais d'honoraires d'experts : 3.789.900 F
- Charges de personnel : 86.958.019 F

Cela représente le coût du personnel affecté à ce service faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

- Charges financières : 4.522.406 F

Il s'agit des intérêts de l'annuité de la dette mandatés au cours de l'exercice.

B - LES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Prévisions*	titrés	% titrés
297.250.000	295.259.490	99,33 %

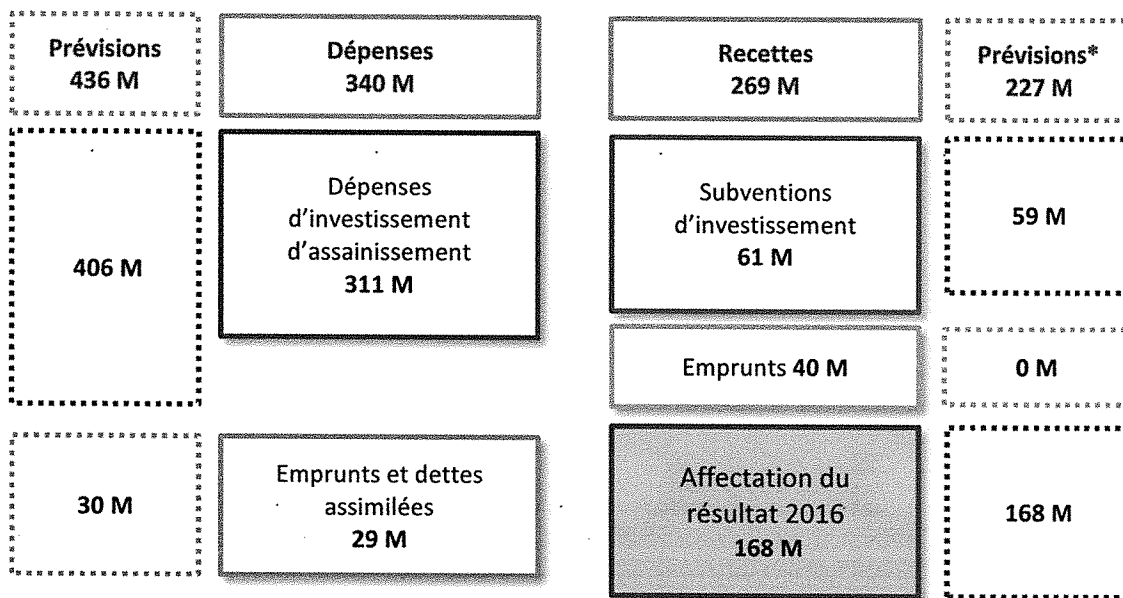
*hors résultat reporté 2016 : 31.632.498 F

Les recettes réelles d'exploitation du présent compte administratif sont constituées du produit de la redevance d'assainissement, de droits de raccordement et de produits exceptionnels.

Facturée 32,30 F par m³ d'eau consommé, la redevance a rapporté 256.756.804 F en 2017. Cumulées aux droits de raccordement dont le produit s'est élevé à 38.072.836 F, à des pénalités et autres produits exceptionnels pour 429.850 F, ces recettes ont permis de financer intégralement l'exploitation de ce service public ainsi qu'une partie des dépenses d'investissement.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions) :



*hors résultat reporté 2016

A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
436.430.973	97,97 %	339.956.187	77,89 %	87.597.006

En 2017, le programme d'investissement réalisé en matière d'assainissement s'est élevé à 310.591.946 F, retrace dans les chapitres opérations du tableau ci-dessous :

n° Opération	Libellé opération	prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
6101	Equipements en eau et en assainissement	302 790 216	97,36 %	236 339 051	78,05 %	58 453 044
6108	Travaux VRD rues Legras et Page	16 611 951	98,77 %	16 408 114	98,77 %	0
6112	Réalisation des travaux d'assainissement de Magenta Plage	39 332 516	100 %	29 638 633	75,35 %	9 693 882
6116	Travaux de raccordement de la Vallée du Tir à la STEP J.Cook	39 249 415	99,90 %	25 581 392	65,18 %	13 627 961
6117	Travaux de raccordement de la Vallée des Colons au collecteur de Sainte Marie	446 875	100 %	406 875	91,05 %	40 000
6124	Extension de la STEP de Yahoué	8 000 000	100 %	2 217 881	27,72 %	5 782 119

Au cours de l'année 2017, les dépenses suivantes ont été mandatées :

• **opérations inscrites au Schéma Directeur d'Assainissement**

✓ travaux d'assainissement rue Edouard Unger	: 55.500.000 F
✓ travaux d'assainissement Magenta Plage	: 29.638.633 F
✓ travaux de raccordement DITTT à la station d'épuration James Cook	: 25.581.392 F
✓ travaux d'assainissement rue Boutonnet	: 19.119.557 F
✓ études mise en séparatif Val Plaisance Nord	: 7.896.873 F
✓ études diverses	: 3.603.621 F
✓ travaux d'extension de la station d'épuration de Yahoué	: 2.217.881 F
✓ travaux mise en séparatif Trianon	: 1.592.582 F
✓ remplacement du réseau d'eaux usées rue Jules Garnier	: 563.576 F

• **opérations hors Schéma Directeur d'Assainissement**

✓ travaux d'amélioration du réseau d'assainissement divers	: 32.727.318 F
✓ travaux d'assainissement du rond-point Magnier	: 31.749.209 F
✓ travaux de raccordement sur réseaux séparatifs	: 28.980.013 F
✓ travaux d'assainissement rue de l'Alma/André Ballande	: 25.000.000 F
✓ travaux sur ouvrages d'assainissement	: 21.109.194 F
✓ études sur la mise à niveau de la station d'épuration de Rivière-Salée	: 3.786.439 F
✓ études diverses	: 3.076.191 F
✓ pèse benne pour la station d'épuration de Rivière-Salée	: 2.041.353 F

Un dégrèvement d'un montant de 16.408.114 F imputés par erreur sur ce budget au cours de l'exercice 2016, a été opéré sur l'opération intitulée « Travaux de VRD des rues Legras et Page ».

Enfin, le montant du remboursement de la dette en capital effectué pour ce budget annexe s'élève à 29.364.241 F pour l'exercice 2017.

B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Prévisions*	titrés	% titrés
226.624.394	268.751.128	118,59 %

*hors résultat reporté 2016 : 30.610.579 F

En 2017, les recettes réelles d'investissement comptabilisées s'élèvent à 268.751.128 F et se composent comme suit :

- de participations des partenaires pour la réalisation du réseau d'assainissement de Magenta dans le cadre du contrat d'agglomération 2011-2016 : 45.943.739 F

- de participations de la province Sud pour l'extension de la station d'épuration de Yahoué (2.719.580 F) et pour la mise en séparatif de Val Plaisance (10.857.030 F) dans le cadre du contrat d'agglomération 2017-2021 : 13.576.610 F

- un emprunt contracté en 2016 auprès de l'Agence Française de Développement pour le financement des travaux d'assainissement : 40.000.000 F

- un remboursement concernant la réalisation du collecteur de Sainte Marie : 367.477 F

- l'affectation du résultat 2016 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 168.324.394 F

IV – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

A la clôture de l'exercice 2017, la situation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) votés au titre des opérations pluriannuelles d'investissement émergeant sur ce budget annexe, est récapitulée ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2013-2 REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA PLAGE	447 000 000	149 733 411	29 638 633	187 108 143	80 000 000	519 813
AP N° : 61-2013-6 : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA VALLEE DU TIR 2 A LA STEP JAMES COOK	251 550 000	212 299 691	25 581 392	13 627 961		40 956
<i>dont sur budget principal</i>		65 732 366				
<i>dont sur budget annexe assainissement</i>		146 567 325	25 581 392	13 627 961		
AP N° : 61-2013-7 TRAVAUX DE RACCORDEMENT VDC AU COLLECTEUR DE SAINTE MARIE	63 600 000	7 279 358	406 875	3 040 000	50 000 000	2 873 767
AP N° : 61-2015-1 EQUIPEMENTS ASSAINISSEMENT 2015	844 500 000	126 184 290	212 402 554	237 755 583	259 000 000	9 157 573
AP N° : 61-2015-4 REALISATION ASSAINISSEMENT NOUVILLE DIA	80 000 000			40 000 000	40 000 000	
AP N° : 61-2017-2 PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	738 000 000		2 156 158	215 843 842	520 000 000	
AP N° : 61-2017-3 EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	365 000 000		2 217 881	20 782 119	342 000 000	

AUTORISATION DE PROGRAMME CLOTUREE

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2011-4 EQUIPEMENTS EAU & ASSAINISSEMENT 2011-2014	628 970 000	625 911 360	2 255 924			802 716
<i>dont sur budget principal</i>		477 943 788	691 424			
<i>dont sur budget annexe eau</i>		71 487 131				
<i>dont sur budget annexe assainissement</i>		76 480 441	1 564 500			

V – OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de ce budget annexe au titre de l'exercice 2017 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Elles portent sur le reclassement des avances et acomptes versés, des frais d'études suivis de travaux ainsi que sur les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles.

A - A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Avances et acomptes versés – opérations terminées						
Immobilisations en cours - Installations, aménagements	041	2315	80 500 000	041	238	80 500 000
Frais d'études suivis de travaux						
Immobilisations en cours - Installations, aménagements	041	2315	18 363 124	041	2031	18 363 124
TOTAL			98 863 124			98 863 124

B – DE SECTION A SECTION

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Amortissements et provisions						
Amortissement des réseaux d'assainissement	042	6811	21 741 989	040	281532	21 741 989
Amortissement de l'outillage industriel	042	6811	96 950	040	28155	96 950
Autres provisions pour risques budgétaires	042	6815	5 000 000	040	15182	5 000 000
TOTAL			26 838 939			26 838 939

VI – CONCLUSION

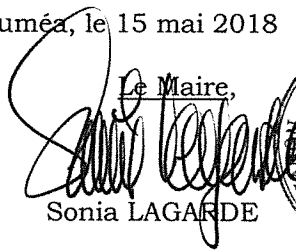
Le compte administratif du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration présente donc, pour l'exercice 2017, un résultat définitif excédentaire de 96.038.408 F. Il sera définitivement intégré au budget 2018 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

L'exploitation du service a permis de dégager un excédent de fonctionnement de presque 198 millions qui a permis de financer le programme d'investissement.

Des subventions d'investissement pour 60 millions, un emprunt de 40 millions et le résultat reporté ont complété le financement des investissements structurants de ce budget annexe, s'élevant à 311 millions.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2017 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 mai 2018

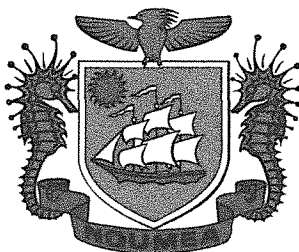
Le Maire,

 Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget annexe de la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2017.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.06.2018	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
		M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 28	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 39	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
<u>ABSTENTION :</u>		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
M. G. YANNO		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme I. CHAMPMOREAU		Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
Mme D. KORFANTY		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
Mme M.J. BARBIER-PONTONI, du groupe U.C.F.		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 465

relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte administratif 2017 du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative à la création des budgets annexes,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/204 et 2017/205 du 14 mars 2017 relative au budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/499 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/715 et 2017/716 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2017 de la Ville de Nouméa,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/920 et 2017/921 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2017 de la Ville de Nouméa,

VU le compte administratif du Maire pour le budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU le compte de gestion du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/114 du 15 mai 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017 est arrêté ainsi qu'il suit :

I – Budget annexe assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	30 610 579	0	-44 366 120	-13 755 541
Exploitation	199 956 892	168 324 394	166 015 090	197 647 588
TOTAL I	230 567 471	168 324 394	121 648 970	183 892 047

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017 est arrêté ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Prévisions budgétaires	297 250 000	328 882 498	562 999 973	562 999 973	860 249 973	891 882 471
Réalisations	129 244 400	295 259 490	438 819 311	394 453 191	568 063 711	689 712 681
I – Résultat de l'exercice		166 015 090	44 366 120			121 648 970
II – Résultats antérieurs reportés		31 632 498		30 610 579		62 243 077
III – Résultat de clôture (I + II)		197 647 588	13 755 541			183 892 047
Restes à réaliser	256 633		87 597 006		87 853 639	
IV - Solde des restes à réaliser	256 633		87 597 006		87 853 639	
V – Résultat global de l'exercice (III + IV)		197 390 955	101 352 547			96 038 408

ARTICLE 3 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Maire de la Ville de Nouméa est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

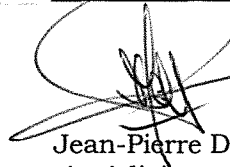
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 13 JUIN 2018

Le Président de séance,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} Adjoint au Maire


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

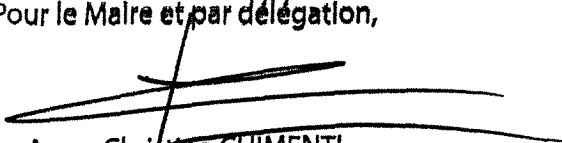
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~ou~~ publié le **14 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



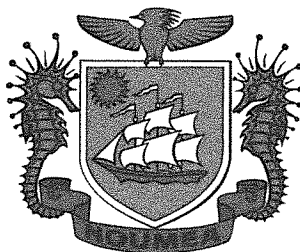
Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget annexe de la gestion de l'assainissement et des stations d'épuration pour l'exercice 2017.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
		M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 28	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 39	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
<u>ABSTENTION :</u>		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
M. G. YANNO		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme I. CHAMPMOREAU		Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
Mme D. KORFANTY		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
Mme M.J. BARBIER-PONTONI, du groupe U.C.F.		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 466

relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du compte administratif 2017 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/204 et 2017/205 du 14 mars 2017 relative au budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/499 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/715 et 2017/716 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2017 de la Ville de Nouméa,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/920 et 2017/921 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2017 de la Ville de Nouméa,

VU le compte administratif du Maire pour le budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU le compte de gestion du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/114 du 15 mai 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2017, sont approuvées la situation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants votées au titre des opérations pluriannuelles d'investissement du budget annexe pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa, telles que récapitulées dans les tableaux ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2013-2 REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA PLAGES	447 000 000	149 733 411	29 638 633	187 108 143	80 000 000	519 813
AP N° : 61-2013-6 : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA VALLEE DU TIR 2 A LA STEP JAMES COOK	251 550 000	212 299 691	25 581 392	13 627 961		40 956
<i>dont sur budget principal</i>		65 732 366				
<i>dont sur budget annexe assainissement</i>		146 567 325	25 581 392	13 627 961		
AP N° : 61-2013-7 TRAVAUX DE RACCORDEMENT VDC AU COLLECTEUR DE SAINTE MARIE	63 600 000	7 279 358	406 875	3 040 000	50 000 000	2 873 767
AP N° : 61-2015-1 EQUIPEMENTS ASSAINISSEMENT 2015	844 500 000	126 184 290	212 402 554	237 755 583	259 000 000	9 157 573
AP N° : 61-2015-4 REALISATION ASSAINISSEMENT NOUVILLE DIA	80 000 000			40 000 000	40 000 000	
AP N° : 61-2017-2 PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	738 000 000		2 156 158	215 843 842	520 000 000	
AP N° : 61-2017-3 EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	365 000 000		2 217 881	20 782 119	342 000 000	

AUTORISATION DE PROGRAMME CLOTUREE

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2011-4 EQUIPEMENTS EAU & ASSAINISSEMENT 2011-2014	628 970 000	625 911 360	2 255 924			802 716
<i>dont sur budget principal</i>		477 943 788	691 424			
<i>dont sur budget annexe eau</i>		71 487 131				
<i>dont sur budget annexe assainissement</i>		76 480 441	1 564 500			

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

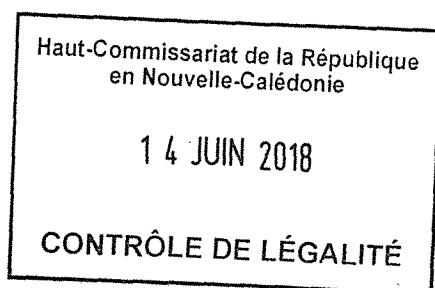
Le Président de séance,

Jean-Pierre DEBRIE
1^{er} Adjoint au Maire



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué
et notifié le **14 JUIN 2018**
et ~~notifié~~ publié le
est exécutoire de plein droit
Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances